

Comité régional Épidémiosurveillance (CRE)

1. Composition de l'instance

- ✓ Présidence : élu de la Chambre régionale d'agriculture, par délégation du président,
- ✓ Animation : animatrice régionale SBT-BSV inter-filières
- ✓ Membres :
 - Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire,
 - Chambre départementale d'agriculture de la Mayenne,
 - FREDON/Polleniz,
 - DRAAF (notamment représentants de la protection des végétaux et de l'enseignement agricole),
 - Coop de France Ouest,
 - Négoce Ouest,
 - Instituts techniques,
 - chef de projet Ecophyto et chef de projet SBT.

Les structures doivent être représentées par des personnes habilitées à engager leur structure.

La DREAL, la Région et l'AELB seront tenus informés des dates, ordre du jour et compte-rendu des réunions du comité.

Les conditions d'accès d'un nouveau membre seront liées à son statut de représentant d'un réseau d'observateurs dans plusieurs filières : cet accès sera soumis à décision du CRE.

Selon l'ordre du jour, le CRE pourra faire appel aux animateurs filières SBT, aux animateurs du réseau DEPHY FERME, à des experts, des représentants d'organismes professionnels agricoles et animateurs des autres comités Écophyto.

2. Rôle de l'instance

Le CRE veille à :

- ✓ l'application du champ d'action de la SBT, épidémiosurveillance et effets non intentionnels, en s'appuyant le plan d'action régional Écophyto,
- ✓ le schéma de fonctionnement et de financement (incluant la coordination technique, les analyses en laboratoire, la gestion des stations météo et l'exploitation des modèles),
- ✓ la composition des comités opérationnels (CTO) : les CTO de fin de campagne doivent inviter tous les acteurs et observateurs (ou représentants de structures observatrices) actifs pendant la campagne ; des CTO de mobilisation en début de campagne peuvent avoir lieu en ouvrant sur une majorité d'acteurs dont les organismes professionnels agricoles non représentés en CRE,
- ✓ la désignation des structures responsables de chaque filière,
- ✓ la validation des animateurs proposés par les structures responsables, en veillant à une période de tuilage en cas de remplacement de l'animateur.

3. Périmètre des actions

➤ Action(s) de la feuille de route mises en œuvre en qualité de pilote :

Action 4 : renforcer les réseaux de surveillance biologique du territoire pour faire du bulletin de santé du végétal un outil de référence d'aide à la prise de décision

- Renforcer le nombre d'observations dans l'ensemble des filières
- Renforcer la communication sur les sujets émergents
- Vérifier la prise en compte du BSV dans les préconisations

➤ **Action(s) de la feuille de route mises en œuvre en qualité d'appui :**

→ *Lien avec les actions mises en œuvre par le CREA :*

- Action 1.4 : Développer les liens entre DEPHY et d'autres dispositifs du plan
- Action 2.3 : Développer les liens entre les « 30 000 » et d'autres dispositifs
- Action 10.4 : Suivre et réduire les risques de résistance, notamment aux herbicides

→ *Lien avec les actions mises en œuvre par le CRIES :*

- Action 12.3 : Mettre en œuvre les outils de formation permettant de favoriser l'approche système des exploitations et proposer des formations complémentaires sur l'agroécologie
- Action 13.1 : Utiliser les différents outils disponibles et les connaissances existantes pour faire évoluer les pratiques des acteurs intervenant dans le conseil et l'accompagnement des agriculteurs

4. Règles de fonctionnement de l'instance

Une à deux réunions annuelles, par délibération entre les participants. Le président le convoque et en propose l'ordre du jour.

Les membres du CRE contribuent au bon fonctionnement global du dispositif SBT, veillent à respecter les engagements de leur organisme et font circuler l'information dans leur organisme.

Pour ceux qui représentent un réseau d'organismes, ils contribuent à ce que les membres de leur réseau connaissent et respectent leurs engagements.

Les structures représentant un réseau de plusieurs organismes d'observations désignent parmi eux une ou deux personnes les représentant aux comités opérationnels par filière.

5. Priorités 2018-2020

➤ **Lien avec les lycées agricoles :**

- ✓ intégration des lycées agricoles dans la SBT via les enseignants et leurs élèves
- ✓ création d'un kit pédagogique
- ✓ proposition d'une formation continue
- ✓ interventions des animateurs dans les formations

➤ **Lien DEPHY/30000 :**

- ✓ s'assurer que les animateurs de groupes soient observateurs SBT lorsque cela est pertinent
- ✓ s'assurer que les agriculteurs des groupes soient abonnés au BSV
- ✓ recruter des agriculteurs des groupes comme observateurs
- ✓ communiquer dans les BSV des actions DEPHY/30000 que ce soit des expériences d'agriculteurs en lien avec les bioagresseurs et le désherbage ou que ce soit des événements DEPHY

➤ **Lien BSV et bulletin technique :**

- ✓ évaluation des liens entre BSV et bulletins techniques dans un but pédagogiques d'amélioration du BSV en s'appuyant sur le guide méthodologique élaboré par des régions ayant déjà fait cette étude.

➤ **Arboriculture :**

- ✓ mise en place et implication du SRAL d'un réseau de 10 parcelles fixes représentatives et suivies avec les protocoles complets
- ✓ présentation de protocoles très simplifiés pour les techniciens de la filière sur parcelles flottantes (parcelles non financées)

À noter que le financement des actions présentées se fera à l'aide du budget dédié à la SBT, comme convenu lors du CRE du 15/02/2018.

6. Calendrier prévisionnel

L'ensemble des actions et projets listés ci-dessus démarreront dès 2018 et se poursuivront en 2019 et 2020 si cela est pertinent. Chaque année, la liste pourra être complétée suite au CRE qui se réunit en début d'année.

L'étude du lien entre les BSV et les bulletins techniques est prévue en 2018 en Grandes cultures et en 2019 en Viticulture.

L'implication du SRAL dans la filière arboriculture ne sera pas reconduite en 2019.

Février 2019 : réunion du CRE

Février 2020 : réunion du CRE

7. Indicateurs d'évaluation des actions suivies

L'évaluation d'un certain nombre d'actions peut se faire chaque année mais, pour certaines d'entre elles, l'évaluation pluri-annuelle sera plus pertinente comme marque de réussite de l'action (*afin de masquer l'effet « enthousiasme » de la première année*).

Liste des indicateurs retenus pour le suivi des actions :

- Nombre de réunions du CRE et des comités techniques par filière
- Appréciation du niveau d'implication et de mobilisation des établissements d'enseignement dans le dispositif
dont nombre de lycées agricoles impliqués dans la SBT sur l'année
dont nombre « d'actions SBT » (nombre de parcelles suivies, de notations bilans, d'interventions)
- Appréciation du niveau d'implication et de mobilisation des groupes DEPHY et 30 000 dans le dispositif
dont pourcentage d'animateurs de groupes DEPHY/30000 observateurs
dont nombre d'agriculteurs de groupes DEPHY/30000 observateurs
dont nombre de communications DEPHY/30000 dans les BSV
- Evaluation de la consultation des BSV / Quantification de la diffusion du BSV et son appréciation qualitative
dont nombre d'abonnés au BSV par filière
- Calcul d'indicateurs liés au réseau, sous réserve de ceux proposés par la DGAL
- Bilan annuel des actions de la SBT